



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE RECTEUR DES ACADEMIES DE CAEN ET DE ROUEN CHANCELIER DES UNIVERSITES

DEPAP – BPATSS
168, rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN cedex

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'état ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 proclamant les résultats des élections et le procès-verbal du 7 décembre 2018 désignant les représentants des personnels élus ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE - Sont nommés en qualité de membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard du corps des **adjoints techniques de recherche et de formation** :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Bertrand COLLIN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines au
rectorat de Caen

Monsieur Julien LABEYRIE
Directeur des ressources humaines
de l'Université Caen Normandie

Madame Catherine ARGOUD-DAUDON
Proviseure du Lycée Allende HEROUVILLE-ST-CLAIR

Monsieur Arnaud MEZIERES
Directeur général des services
de l'ENSICAEN

Monsieur Jean-Marc LEHOUX
Chef de la DSI au rectorat de Caen

Membres suppléants

Madame Delphine MAUROUARD
Chef de la DEPAP au rectorat de Caen

Madame Chantal DENOYES
Chef du bureau BIATSS
de l'Université Caen Normandie

Madame Stéphanie LABEYRIE
Chef du BPATSS au rectorat de Caen

Madame Hélène LEMERCIER
Directrice des ressources humaines
de l'ENSICAEN

Monsieur Aziz HARRACK
Adjoint au chef de la DSI au rectorat de Caen

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Membres suppléants

ATRF principal 1^{ère} classe

Madame Peggy CECIRE
SNPTES
Lycée Malherbe CAEN

Monsieur Olivier MALLET
SNPTES
Lycée Le Verrier ST-LO

ATRF principal 2^{ème} classe

Madame Corinne TYPHAIGNE
SNPTES
Lycée Guibray-Liard FALAISE

Madame Brigitte CUDEVILLE
SNPTES
Université Caen Normandie

Madame Ketty ROMAGE
FSU, CGT, SUD
Université Caen Normandie

Madame Rosine BOURDON
FSU, CGT, SUD
Lycée Charles de Gaulle CAEN

ATRF

Madame Christine RAFFAELE
SNPTES
Université Caen Normandie

Madame Valérie HAFID
SNPTES
ENSICAEN

Madame Rachel HENRIQUES
FSU, CGT, SUD
Université Caen Normandie

Monsieur Pascal BOIS
FSU, CGT, SUD
Université Caen Normandie

Article 2 : Le mandat de cette commission prend effet au 1er janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des Universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 20 DEC. 2018

Le Recteur,